

Plan Local d'Urbanisme



PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Juin 2017



Plan Local d'Urbanisme

VILLE DU MOULE

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Le PADD, une pièce du PLU

Contexte

Depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS qui régissait le droit des sols.

Pièce centrale du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime une vision stratégique du développement du territoire communal à l'horizon 2030.

Il expose un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire communal, et aux outils mobilisables par la collectivité.

Ainsi, le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les communications numériques, les loisirs et le développement économique et commercial.

Il fixe également les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Constat

Le territoire du Moule fait valoir une double identité liée d'une part à l'inscription d'une ville forte, implantée sur un littoral remarquable, structurée autour d'un centre ancien qui concentre l'essentiel de l'animation urbaine de la commune, d'autre part au maintien d'une activité agricole forte sur un terroir préservé. Cette identité rurale traditionnelle qui a largement influencé les modes d'occupation du sol jusqu'au début des années 1980 et le développement d'une urbanisation se diffusant au-delà des centres constitués, pour altérer progressivement les valeurs fondamentales du territoire communal, qu'elles soient urbaines, touristiques, agricoles, naturelles...

Le développement bâti sur le territoire a affaibli l'identité urbaine du cœur de ville et est venu confusément altérer la dimension naturelle, agricole et rurale d'un territoire désormais largement mité...

La commune dispose d'un certain nombre d'atouts majeurs qui, utilisés à bon escient, peuvent transformer l'organisation de son espace : positionnement géographique, commune qui connaît une croissance économique et urbaine soutenue, possibilités d'aménagement et de développement réelles.

Les ambitions affichées par la municipalité sont fondées sur la valorisation et la promotion de ces identités binaires : espace rural et espace urbain.

... et ambitions

Le Moule apparaît aujourd'hui comme un pôle d'équilibre. Cette vocation implique d'affirmer le rayonnement de la ville centre sur l'Est Grande-Terre.

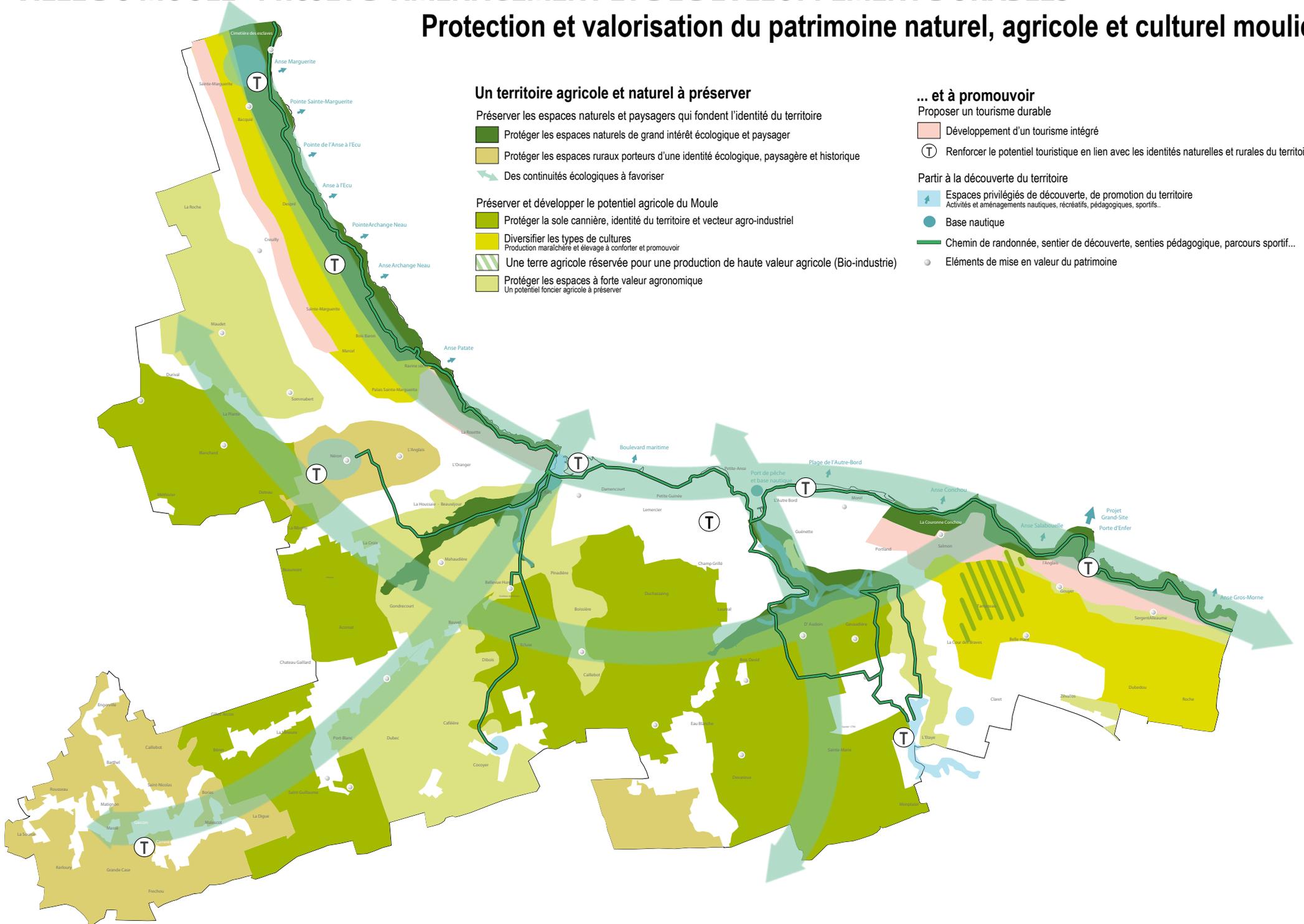
Au regard de son attractivité et des évolutions démographiques, le Moule entend atteindre une population de 26 000 habitants à l'horizon 2030.

Cette croissance suppose d'établir une stratégie de développement cohérente avec les possibilités du territoire. Cette stratégie se décline à travers différentes thématiques qui sont :

- La préservation et la valorisation des ressources et richesses du territoire qui, dans l'esprit du développement durable, représente un principe fondateur pour assurer le maintien du patrimoine commun des mouliens. Elles reposent sur le triptyque des ressources naturelles, agricoles et le patrimoine culturel.
- La remise en cause de l'étalement urbain, conformément aux principes des lois SRU, Grenelle et ALUR. L'objectif visant une consommation rationnelle des espaces non bâtis et une priorité envers le renouvellement urbain afin d'être en cohérence avec les objectifs démographiques et l'offre de logement associée tout en assurant un cadre de vie fondé sur des principes de proximité.
- L'épanouissement et le rayonnement économique du Moule qui se base d'abord sur ses ressources agricoles avec une volonté de diversification. D'autre part, l'économie doit aussi s'appuyer sur des activités en croissance telles le tourisme ainsi que sur la force commerciale développée sur des secteurs comme le centre-ville ou en-core Damencourt.

VILLE DU MOULE - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Protection et valorisation du patrimoine naturel, agricole et culturel moulien



Un territoire agricole et naturel à préserver

Préserver les espaces naturels et paysagers qui fondent l'identité du territoire

- Protéger les espaces naturels de grand intérêt écologique et paysager
- Protéger les espaces ruraux porteurs d'une identité écologique, paysagère et historique
- Des continuités écologiques à favoriser

Préserver et développer le potentiel agricole du Moule

- Protéger la sole cannière, identité du territoire et vecteur agro-industriel
- Diversifier les types de cultures
Production maraîchère et élevage à conforter et promouvoir
- Une terre agricole réservée pour une production de haute valeur agricole (Bio-industrie)
- Protéger les espaces à forte valeur agronomique
Un potentiel foncier agricole à préserver

... et à promouvoir

Proposer un tourisme durable

- Développement d'un tourisme intégré
- Renforcer le potentiel touristique en lien avec les identités naturelles et rurales du territoire

Partir à la découverte du territoire

- Espaces privilégiés de découverte, de promotion du territoire
Activités et aménagements nautiques, récréatifs, pédagogiques, sportifs...
- Base nautique
- Chemin de randonnée, sentier de découverte, sentiers pédagogique, parcours sportif...
- Éléments de mise en valeur du patrimoine

Préserver les espaces de grand intérêt écologique

Protéger les espaces littoraux et les zones humides

La multiplicité de ses expressions naturelles et paysagères fait du littoral du Moule un objet de convoitise largement investi par l'urbanisation et les grands équipements hôteliers et touristiques. Cette consommation de l'espace littoral se fait parfois aux dépens de son expression naturelle et de son libre accès.

La protection de la bande littorale dans les secteurs où elle n'est pas artificialisée est une mesure d'intérêt général et une priorité qui dépasse le simple cadre communal. Sont ainsi concernées les falaises du Nord et de l'Est du territoire mais aussi l'ensemble des zones humides développées en arrière du littoral autour de la rivière d'Audouin et de la ravine Nord-Ouest.

Préserver les plateaux d'arrière littoral

Espaces entretenus par l'homme, ouverts au pâturage ou couverts d'une végétation arbustive, les secteurs d'arrière littoral sont aussi soumis à une forte pression par un développement résidentiel éparé. Sur ces espaces une ambition forte de protection est affichée, elle n'est cependant pas en contradiction avec des aménagements permettant leur parcours et leur découverte en leur conférant également une vocation récréative et pédagogique.

Préserver et favoriser les continuités écologiques

Durant la colonisation, la majeure partie du territoire moulien fut défrichée pour le développement agricole. Cette domestication a eu pour conséquence de limiter fortement l'empreinte des espaces naturels au littoral, zones humides (Rivière d'Audouin, de l'autre Bord) mais aussi de moindre mesure sur les Grands Fonds.

Le PLU ambitionne de limiter au mieux la fragmentation de la trame verte et bleue qui constitue une menace sérieuse pour l'intégrité des milieux naturels, des continuités écologiques et in fine pour la biodiversité accueillie sur le territoire communal. Plus largement, il s'agit de protéger ces espaces de valeur pour endiguer la diffusion inconsidérée de constructions menaçant la pérennité des valeurs et de l'identité et les potentialités d'un ensemble encore très riche naturellement.

Le rétablissement des continuités écologiques suppose d'intégrer les principes de trame verte et bleue (TVB). Elles constituent des réservoirs de biodiversité recensant des ensembles homogènes. Ainsi la trame verte est composée des massifs boisés, pâturages, cultures, haies... La trame bleue est composée de mares, ravines, étangs, zones humides (rivière d'Audouin, ravine Nord-Ouest, barrage de l'Etaye).

Une mise en valeur nécessaire

La protection de ces espaces s'exprime d'autre part dans l'intérêt qui leur sont portés au travers de leur mise en valeur. L'ouverture de ces espaces à des fins de découverte et de loisir est envisagée dans un respect des milieux. Les activités et aménagements futurs devront s'inscrire dans cette démarche sans corrompre l'intégrité des éco-systèmes ni perturber leur fonctionnement.

Cette volonté s'exprime par la mise en place d'un réseau de sentier de randonnée permettant aussi bien le parcours du littoral que de l'arrière pays. Ces itinéraires doivent permettre de révéler aussi bien le caractère naturel du territoire que de mettre en exergue les richesses culturelles et historiques de son passé agricole.



Préserver et développer le potentiel agricole du Moule

Préserver les zones de forte production agricole

La production est identifiée autour de secteurs à fort potentiel mis en valeur par des cultures intensives ; elle concerne plus précisément les plateaux de l'Est (Bellevue, Gardel, ...).

Préserver ces plaines réputées pour leur valeur agronomique constitue la priorité dans la stratégie de valorisation de l'outil agricole, d'autant que ces secteurs ont fait l'objet d'équipements importants en termes d'irrigation et qu'ils sont le socle d'une activité agro-industrielle particulièrement importante pour l'économie moulienne (et plus globalement régionale).

Protéger les espaces d'intérêt agronomique

En dehors des secteurs hautement productifs qui ont fait l'objet d'investissements pour optimiser la production, des secteurs de moindre ampleur méritent d'être préservés, même si le foncier est progressivement rogné par une urbanisation agressive. Il s'agit de contrarier les mutations observées sur des espaces traditionnellement cultivés mais progressivement remplacés par des pâtures extensives qui annoncent une désaffection plus profonde des terres à des fins de spéculation immobilière.

Leur protection forte au titre de leur potentiel agronomique est d'autant plus justifiée que de nombreux jeunes agriculteurs cherchent à développer leurs activités. Pour cela la commune s'engage dans un programme de soutien pour le renouvellement des actifs de la filière en s'orientant vers des productions bio dans le respect des circuits courts et du développement durable.

Il convient alors que le potentiel foncier, qui n'est pas directement exploité pour alimenter les principales industries implantées sur le site de Gardel, soit préservé et valorisé dans le cadre d'une politique ambitieuse de développement et de revalorisation agricoles sur la commune.

Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée

La couverture boisée du massif des Grands-Fonds conserve dans les parties les plus accidentées une expression écologique et paysagère de grand intérêt. Cette singularité s'exprime par la variété et la richesse écologiques contenues dans ces massifs boisés peu artificialisés du Sud-Ouest du territoire. Ils font partie d'un ensemble couvrant près de 140 km² qui occupe une majeure partie du centre Grande-Terre. En cohérence avec une volonté commune des territoires communaux voisins il convient de ne pas porter atteinte à ce patrimoine naturel et d'en assurer la pérennité sans compromettre la possibilité d'un développement économique fondé sur des valeurs traditionnelles.



Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire

Promouvoir le littoral moulien et garantir son accessibilité

La protection du littoral moulien n'est pas synonyme de sanctuarisation. Ce littoral, aux multiples aspects (falaises, anses...) est un patrimoine collectif, dont il convient d'assurer la protection pour mieux valoriser, révéler et ouvrir ces sites au public.

Ce sont des espaces qui participent au développement touristique de la commune et peuvent supporter des aménagements légers favorisant le développement d'activités nautiques, récréatives et sportives.

Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule

La vocation balnéaire de la ville du Moule est confirmée sur les secteurs de la Baie et son prolongement vers le spot de Damencourt ainsi que sur le site de l'Autre-Bord. La requalification de ces sites, et notamment des infrastructures hôtelières qu'ils accueillent se présente alors comme une priorité.

Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs

La ravine Nord-Ouest, la rivière d'Audouin et le barrage de l'Etaye, sont des espaces à préserver pour leur valeur écologique et, singulièrement, pour la ressource en eau qu'ils constituent. Par ailleurs, ils proposent un cadre de valorisation et de promotion du territoire moulien. Le projet de développement durable affirme la vocation récréative, ludique et pédagogique de ces espaces, qui sont par ailleurs des liaisons naturelles entre la ville du Moule (promotion du territoire urbain) et la campagne (promotion d'un patrimoine agricole et rural).

Révéler la richesse patrimoniale de la commune

La ville, le littoral et la campagne abritent une multitude d'éléments naturels, paysagers, architecturaux, de savoir-faire qui doivent être valorisés pour participer à la promotion de la commune.

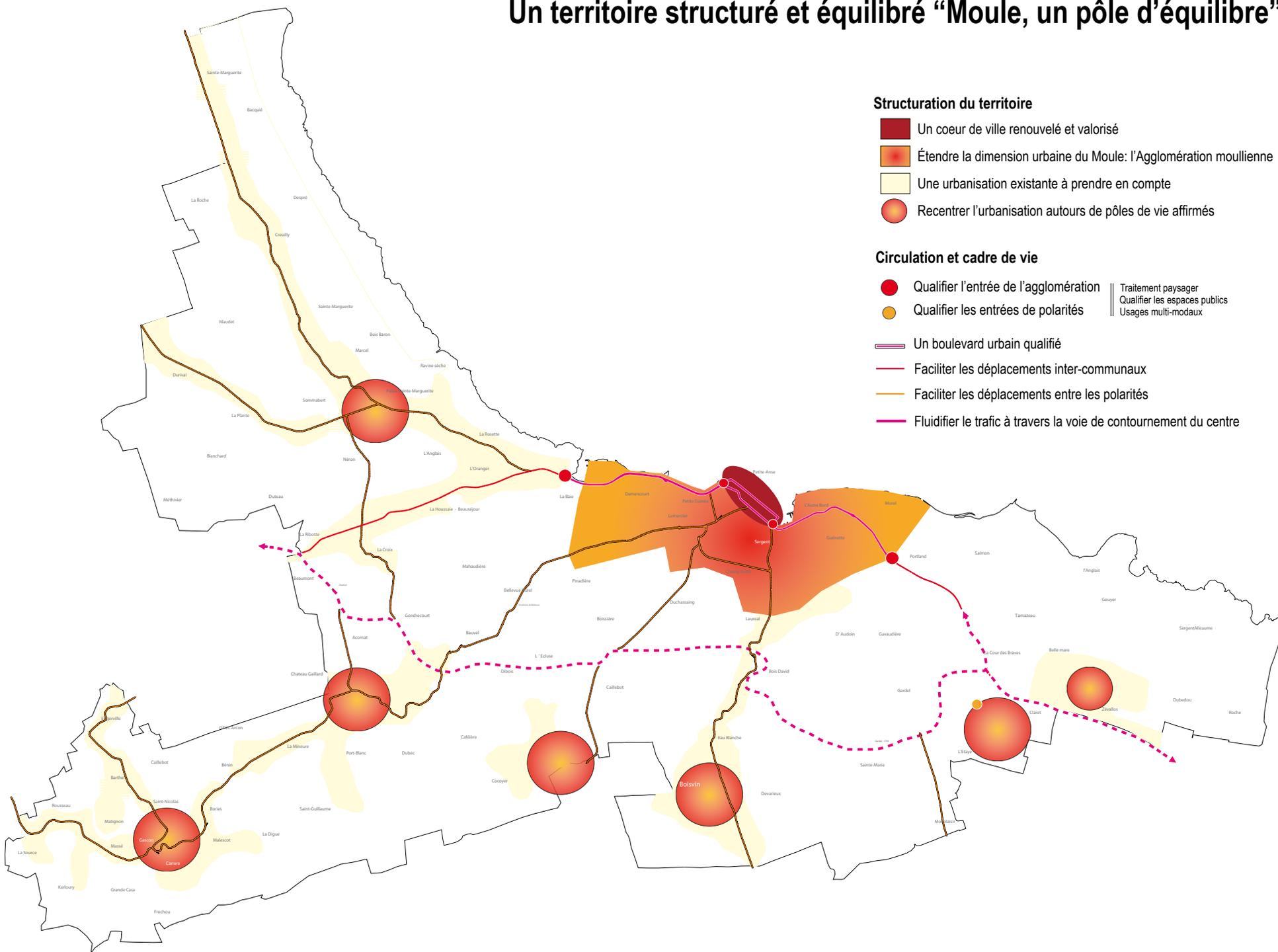
La richesse du territoire et l'histoire de la commune se déclinent sur tous ces espaces qu'il convient de mettre en scène et en lien. Des parcours de découverte, souvent déjà esquissés sur la base de chemins ruraux sont à développer. Les balades littorales trouveront leur prolongement naturel dans la ville via le boulevard maritime et un front de mer à valoriser depuis la cité Cadenet jusque la Wisoski. La ravine Nord-Ouest et la rivière d'Audouin sont des liens naturels à favoriser entre la façade littorale et l'arrière pays dont les valeurs traditionnelles liées à son histoire agricole est importante, avec un patrimoine diffus méritant d'être révélés à l'instar de l'habitation Néron, la maison de Zévallos ou encore les nombreux moulins témoins de l'âge d'or de la culture de la canne.

D'autre part, le Moule a hérité d'un patrimoine religieux du fait de la présence sur le territoire de pratiques culturelles plurielles qui font partie intégrante de la culture et l'identité moulienne. Leur valorisation doit aussi être envisagée afin de faire connaître ces sites.



VILLE DU MOULE - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Un territoire structuré et équilibré "Moule, un pôle d'équilibre"



Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace

L'analyse de la consommation de l'espace dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols a permis de mettre en évidence la ventilation des surfaces consommées suivantes :

- Zones urbaines U = **556,69 ha** soit 60% de la superficie du territoire
- Zones à urbaniser NA = **149,75 ha** soit 35% de la superficie du territoire
- Zones d'urbanisation diffuse NB = **171,82 ha** soit 28% de la superficie du territoire
- Zones agricoles NC = 132,69 ha soit 2% de la superficie du territoire
- Zones naturelles ND = 8,85 ha soit 2% de la superficie du territoire

La consommation de l'espace, tout type de destination confondu (habitat, activités et équipements), est estimée à 1019 ha.

Dans le cadre du PLU, on considère d'une façon générale que seules les zones urbaines et les zones à urbaniser sont consommatrices d'espace.

Ainsi les zones urbaines, qui viennent en majeure partie confirmer le développement urbain de ces 30 dernières années, sont estimées à 1639 ha.

Aussi, la part des zones à urbaniser représente 169 ha auxquels il convient de soustraire les secteurs de renouvellement urbain qui ne seront pas générateurs de foncier, soit environ 7 ha correspondant aux secteurs de Petite Guinée et du centre-ville. Sur la base de ce résultat on considère un pourcentage théorique généralement admis de 20% réservé aux espaces verts et à la desserte des zones destinées à être développées.

- Zones urbaines au PLU = 1639 ha
- Zones à urbaniser au PLU = 169 ha
- Zones à urbaniser au PLU hors secteurs de renouvellement urbain = 162 ha
- Zones à urbaniser au PLU hors secteurs de renouvellement urbain et -20% = 130 ha
- Surfaces potentiellement consommées au PLU (soustraction des surfaces consommées au POS) = 750 ha

Ainsi la surface consommée d'ici les 15 prochaines années est estimée à 750 ha.

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace fixés par la commune sont de 26% toutes destinations confondues (habitat, activités, équipements).

Renouveler et dynamiser le coeur de ville

Réaffirmer le marché comme élément majeur du coeur de ville

La requalification de la ville suppose que soient réaffirmées ses fonctions dans ses lieux les plus emblématiques comme le marché dont le rôle fédérateur doit être affirmé. Lieu public de référence, sa fonction commerçante agit comme un vecteur de dynamisation dans un ensemble vieillissant mais encore bien vivant.

C'est un espace de rencontre et d'expression de la population qui doit garantir au plus grand nombre une fréquentation aisée et sécurisée. Il s'agit de renforcer, sur cet espace resserré, les fonctions d'animation du coeur de ville qu'on ne peut trop chercher à étaler sans risquer de les rendre moins attractives car moins immédiatement accessibles. Néanmoins, son positionnement vers le front de mer doit lui permettre de porter une animation sur littoral.

Dynamiser le tissu socio-économique

La valeur urbaine du centre ville du Moule se traduit encore aujourd'hui par un dynamisme économique porté par un tissu commercial et une offre importante de services qui participent à son rayonnement alors même que la fonction résidentielle tend à s'effriter.

La qualification des axes d'animation de la rue Saint-Jean et du Boulevard Rougé, la mise en scène de la place centrale et la mobilisation d'îlots comme celui du marché aux vivres traduisent une volonté forte de préserver cette fonction de pôle économique en coeur de ville.

Si le coeur de ville accueille les principaux établissements participant à une économie urbaine, les quartiers périphériques ne sont pas en reste. Les opérations de requalification des quartiers de Bonan, Vassor, Sergent intègrent cette volonté de mixité urbaine en favorisant la création de locaux d'activités en rez-de-chaussée des nouvelles opérations de construction.

La valorisation de l'économie urbaine dans le centre ville s'accompagne de la volonté de réaliser d'une part de petites zones d'accueil dédiées aux activités artisanales en proximité des zones d'habitat mais en limite de la zone centrale afin de limiter les nuisances inhérentes à certaines activités (pollution, bruit, trafic de poids lourds...), et d'autre part de promouvoir une zone d'activité nouvelle participant à la valorisation du front de mer sur le quartier de Damencourt.

Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville

L'épanouissement de la ville a été permis par un développement de quartiers pour accueillir une population désireuse de bénéficier des services et équipements qu'offre la ville. Les quartiers développés en périphérie de la ville ancienne ont largement bénéficié d'une intervention publique (amélioration, restructuration), alors même que le renouvellement du centre ville n'a jamais véritablement été provoqué, malgré quelques très récentes actions d'envergure portées sur le traitement de l'espace public (place centrale, rade d'Audoïn, ...). Pour conserver sa posture de pôle de référence, un traitement urbain doit être envisagé à différents niveaux :

Logements

L'affirmation du centre ville et sa reconquête supposent aussi une action forte de qualification et de diversification de l'offre en logement tant dans les formes et des densités que dans la typologie des produits qui doit permettre de favoriser la mixité sociale. La rénovation du coeur de ville, entre le Boulevard Rougé et le littoral doit donc être poursuivie ; il s'agira notamment de mobiliser le foncier abandonné aux ruines et dents creuses, en particulier sur les îlots littoraux, de pallier les insuffisances et dysfonctionnements des réseaux d'assainissement (pluvial et eaux usées), de combattre la précarité et l'insalubrité marquées sur les îlots développés à l'Ouest de Petite-Anse.

Espaces publics

La réflexion sur les problématiques de circulation et de stationnement doit être aboutie sur le centre ville trop largement offert à l'automobile qui pénalise la mise en valeur d'une ville de caractère et limite sa fréquentation.

Une place plus importante doit être donnée aux modes de déplacement doux (piétons, cyclistes...). La volonté de hiérarchiser et de qualifier les axes routiers, de compléter le maillage viaire aux abords de coeur de ville, la volonté de créer une voie transversale et la qualification des entrées de ville doit être relayée dans le centre par une politique ambitieuse de gestion des transports urbains afin d'offrir un accès facilité à la ville, à ses équipements et d'encourager sa fréquentation.

Patrimoine

Ville portuaire, le Moule a perdu au fil du temps sa relation privilégiée avec la mer. Malgré les récents aménagements de qualification du boulevard maritime, de la Wisoski, la ville ne s'ouvre que trop peu sur son littoral. La valorisation du boulevard Cicéron, la réalisation d'une balade littorale depuis la Baie jusqu'au port de la rivière d'Audoïn doivent participer à ouvrir la ville sur la mer et par là même raconter l'histoire de la ville du Moule, ses activités...

Le déplacement du marché aux vivres sur le bord de mer, la requalification du marché au poisson sur la rade doivent réaffirmer l'expression maritime d'une ville construite contre l'océan.

Tisser des liens urbains avec les péricentres et agir en faveur de leur épanouissement

Les extensions urbaines futures qui prendront appuis sur le centre et ses récents développements nécessitent une préparation d'ensemble. Voués à devenir des pôles de vie complémentaires du centre, leur affirmation suppose qu'elle soit provoquée dans un contexte favorable, développée sur la base d'une structuration en continuité du maillage urbain existant.

Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville

Les opérations de résorption de l'habitat insalubre (Bonan-Vassor-Sergent, Petite Anse) et de requalification urbaine (Vieux Guénette) se poursuivent dans un souci de :

- mixité urbaine et sociale, avec des formes et des densités bâties ambitieuses mais sans rupture avec le coeur de ville et le caractère plus populaire de ces quartiers.
- mise aux normes et de renforcement de l'offre en équipements publics, en particulier des groupes scolaires qui participent à cette volonté de favoriser une qualité de vie dans les quartiers situés au contact du coeur de ville. Il s'agit aussi d'envisager l'implantation d'un hôtel d'action social et d'un centre d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées sur le quartier de Bonan, ainsi que de la programmation d'un centre artisanal et commercial.
- renforcer les relations de ces quartiers avec le coeur de ville et les futures extensions urbaines par un maillage viaire conforté et restructuré autant que faire se peut, où la continuité avec la trame urbaine, l'orthogonalité du plan de développement de la ville ancienne sont recherchés. La volonté de prolonger et de requalifier le boulevard Lemercier, la recherche d'une continuité entre les quartiers de Lemercier et de Bonan via les rue de la mare et rue Ducadosse illustrent la volonté de développer une continuité urbaine.
- valoriser les espaces délaissés, tels que la ravine de Damencourt ou la mare de Sergent, pour lesquels des aménagements doivent être programmés pour créer des véritables espaces publics, des lieux de vie et d'expression collective.

Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale

Ces quartiers Sud et Est ont fait l'objet d'une urbanisation hétérogène, essentiellement développée à partir de programmes indépendants, sans pourtant avoir été portés par un souci de cohérence et de continuité avec les trames urbaines du centre. Dans ces zones d'habitat, le niveau d'équipement, de services et de commerce reste limité.

Si la densification de ces quartiers est encore possible, il s'agira de corriger ces insuffisances et de conforter leur développement par une intervention publique favorisant la multiplicité des fonctions urbaines (services, équipements, espaces publics), qui doit être relayée par une dynamique privée de développement d'activités et de services de proximité.

La requalification des rues de Sainte-Anne, de la Rocade de Sergent, de la RN5 entre autres, la recherche de valorisation de ces axes en véritables boulevards urbains doit favoriser leur pleine intégration dans l'agglomération moulienne. La requalification de ces quartiers suppose également que soient recherchées des connexions au travers des tissus constitués pour favoriser les déplacements et la lisibilité des ces morceaux de ville récemment constitués.



Tisser des liens urbains avec les péricentres et agir en faveur de leur épanouissement

Cette réflexion de structuration est déjà bien amorcée sur le quartier de Guénette. Elle doit également être menée sur le quartier de Damencourt, dans le prolongement de la trame viaire du centre ville ainsi que celle déjà esquissée sur la ZAC.

Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville

Dans le cadre de son projet de dynamisation et de reconquête de son territoire urbain, la Ville du Moule a souhaité que soient précisées les conditions de réorganisation et de structuration des quartiers de Guénette, Morel et de l'Autre-Bord, tout à la fois pour garantir un meilleur cadre de vie aux habitants, pour permettre une redéfinition harmonieuse des conditions de développement et orienter une stratégie d'ouverture de la ville sur ce pôle Est. La volonté communale est d'établir un pôle urbain complémentaire, permettant de prolonger la ville au-delà de la rivière, au contact des quartiers constitués.

Composer cette « nouvelle ville » suppose que le tissu urbain soit consolidé par des espaces publics favorisant la lisibilité, la circulation et l'aspect général du quartier qui s'affirme comme une véritable entrée de ville. La proximité d'espaces naturels de qualité (littoral et rivière d'Audouin) vient renforcer le cadre de vie de ce quartier. Enfin, l'offre urbaine du pôle Est doit aussi être en mesure de répondre aux besoins des populations présentes et futures. Pour cela, la recherche d'un certain rayonnement réside dans l'implantation d'équipements structurants à l'instar du nouveau collège et du nouveau groupe scolaire qui participent à l'organisation et la structuration nouvelles de ce quartier développé en entrée Est de la ville.

Sur le littoral il s'agit de s'inscrire en continuité des efforts de valorisation des atouts naturels et d'ouverture de la ville sur la mer via l'aménagement de la façade littorale ; le parc récréatif et sportif constituant un objet de promotion identitaire et un vecteur de développement économique. Sur l'embouchure de la rivière, une requalification des équipements (port de pêche, ...) doit être envisagée. Le lien entre les quartiers et la ravine d'Audouin doit permettre une meilleure appropriation de ces espaces.

Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville

Le redéploiement du territoire urbain suppose que soit assurée une réelle continuité urbaine favorisée par une vascularisation des tissus aussi riche et cohérente que possible depuis la ville vers Damencourt.

L'implantation du projet aussi ambitieux soit-il a une expression géographique limitée. Son développement annonce d'ores et déjà une reconsidération du fonctionnement de la ville et une nécessaire qualification de la RD101. Cette liaison aujourd'hui routière devra supporter une véritable mise en scène urbaine, permettant l'expression d'usages multiples (liaisons piétonnes, ...).

De la même façon, la rue Amédée Fengarol axe majeur des quartiers de Petite-Guinée et Lemercier est prolongée pour constituer une des rues transversales structurant le nouveau quartier de Damencourt. Cette liaison suppose la réalisation d'un ouvrage de franchissement au-dessus de la ravine de Lemercier. Cette structuration nouvelle nécessaire à l'épanouissement du pôle économique de Damencourt doit permettre plus globalement de redonner un sens urbain au développement de secteurs d'habitat aux formes et aux dynamiques mal maîtrisées qui se sont amorcées sans structuration véritable. Au-delà de l'organisation viaire et de la recherche de cohérence avec la trame du centre-ville qu'elle suppose, la structuration de ce quartier nécessite la définition d'un espace d'animation, un espace de référence accueillant un niveau d'équipements, de services et de commerces de proximité adapté au poids de population souhaité à court et moyen terme.



Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales

L'urbanisation et la promotion de la façade littorale

La préservation de la valeur naturelle et paysagère de la façade littorale doit être garantie. Pour cela, conformément aux dispositions réglementaires relatives à la loi Littoral et à la préservation de la forêt domaniale du littoral et des Cinquante Pas Géométriques, l'ensemble du littoral du Moule, à l'exception de la façade du centre ville, est un espace protégé sur lequel aucune forme d'urbanisation peut être autorisée.

Cependant, entre la Baie et l'Anse Patate à l'ouest du centre ville, à l'Est de Guénette, sur le plateau dominant le littoral, une urbanisation diffuse, résidentielle a été permise. Cette forme peu dense de développement urbain n'est pas remise en cause dans le projet de développement durable.

L'ambition de permettre le développement de zone d'habitat dans ces secteurs littoraux est fondée sur la volonté de confirmer l'attractivité de la ville du Moule et d'ouvrir de façon maîtrisée des secteurs offrant un cadre de vie privilégié. Fondamentalement, le développement proposé intègre les dimensions naturelles et paysagères dont les expressions multiples se déclinent depuis le plateau haut jusqu'à la terrasse littorale. Les principes d'aménagement ne doivent pas nuire à l'essence même de la mise en scène et en valeur des sites et se limiter à une bande préservant l'accès au littoral et sur l'Est de la commune, se limiter aux abords du chemin rural n°5 (route de la clinique) afin de préserver la vocation agricole des terres.

Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutal

Les sections rurales (Zévallos, Boisvin, Eau Blanche, Sainte-Marguerite, Néron...) constituent des pôles de vie ruraux qui accueillent près de la moitié de la population communale. Un effort d'organisation, de maîtrise de leur développement est donc requis afin de recentrer l'urbanisation distribuée de façon diffuse autour de pôles affirmés. Cette proposition s'inscrit dans une logique de cohérence, de solidarité et de complémentarité territoriale. Il s'agit donc de favoriser ces unités rurales déjà partiellement structurées afin d'offrir un cadre de vie agréable autour de centralités équipées, préparées et desservies par les réseaux publics. Ces pôles ont aussi vocation à porter un renouveau économique du terroir notamment à travers un tourisme vert et de découverte.

Dans un respect de l'expression naturelle, paysagère et agricole et le renforcement des continuités écologiques du territoire, le développement bâti n'est donc pas encouragé dans ces secteurs sans structuration et organisation préalables. Les secteurs où les conditions de dessertes internes, d'équipement du territoire (équipements de proximité, réseaux...) ne sont pas assurés n'ont pas vocation à être confirmés dans leur développement urbain.



Structurer et préparer le territoire pour son développement futur

Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers

Face aux nombreux conflits d'usage dans l'agglomération, les grands axes routiers, RD 101, RD 114, RD 115, RD 116, RD 123, et la route nationale n°5 doivent faire évoluer leur fonction de transit. Pour ce faire, il convient de les adapter vers une vocation de pénétrante d'agglomération et de proposer des traitements et une signalétique urbaine sécurisante et annonçant la ville du Moule.

Il est proposé de conforter la structure routière de la ville du Moule pour permettre d'assurer de meilleures liaisons transversales et alléger le centre ville de nombreux flux parasites (poids-lourds) en proposant une route de contournement du centre ville, s'appuyant sur un réseau de chemins et portions de routes existantes.

Cette liaison vise à connecter d'Est en Ouest le territoire communal, depuis la RN5 au nord de l'Etaye, jusque la RN5 sur la section de Lacroix. Plus qu'une déviation d'agglomération, elle agit comme une véritable voie économique d'intérêt régional mettant en réseau les différents pôles économiques de la ville et renforçant les relations interquartiers et intercommunales tout en maintenant un cadre de vie optimal autour des pôles d'habitat.

Affirmer et mettre en scène l'agglomération moulienne

Les axes urbains marquant l'entrée de l'agglomération depuis Damencourt à l'Ouest, Champs Grillé au Sud et Guénette à l'Est constituent de véritables entrées de ville. Leur requalification et leurs aménagements visent à offrir sécurité et confort d'usage au coeur de ces nouvelles extensions de la ville.

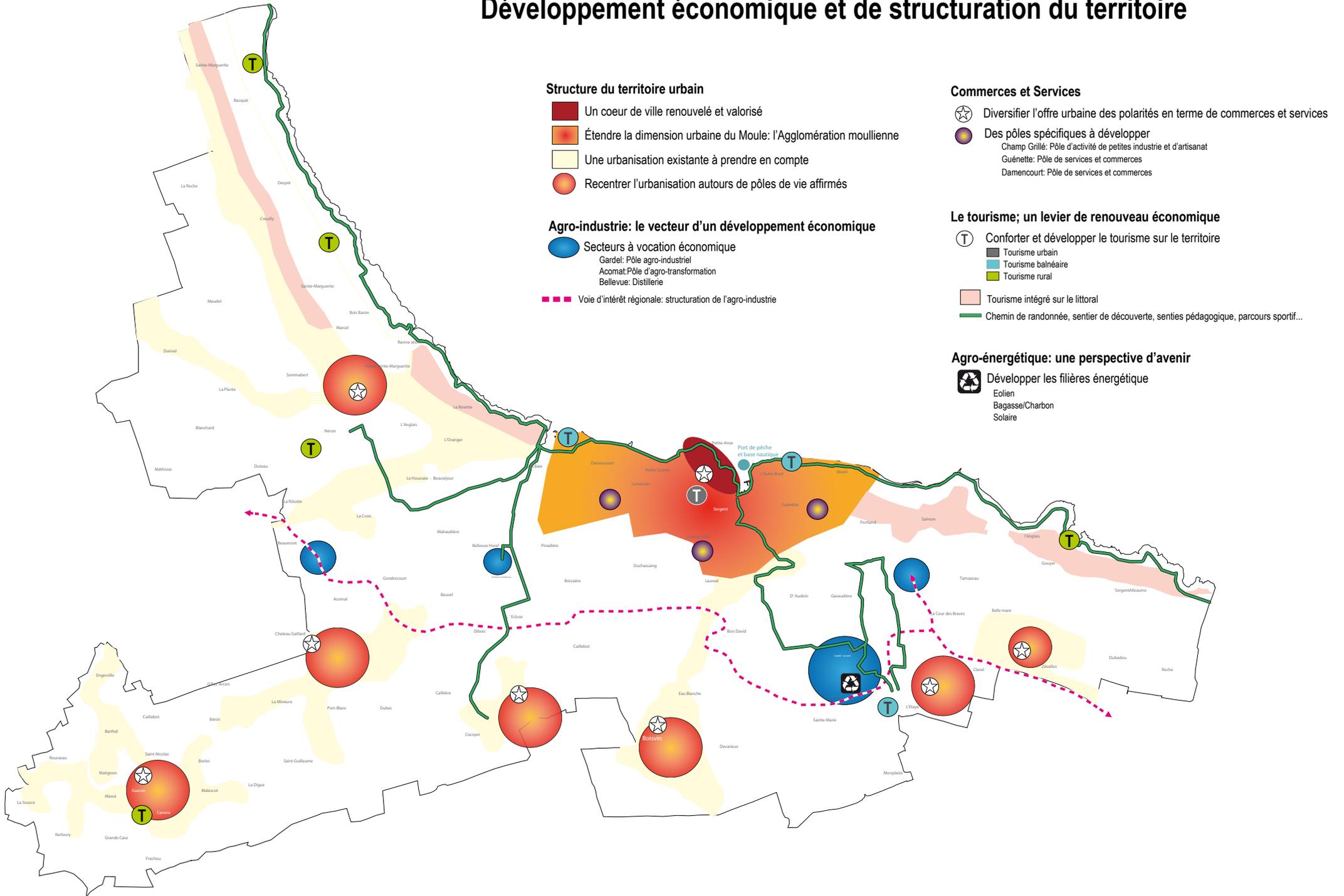
Le pont de la Baie, et l'entrée Sud du quartier de Guénette sont des portes de la ville qu'il convient là aussi de mettre en scène.

Au coeur du centre, les rues Saint-Jean et Boulevard Rougé doivent s'affirmer comme véritable boulevards urbains. Cela suppose que soit conforter leur fonction d'espace public, de lieu d'animation et d'expression collective (centre administratif et de services, pôle commercial, linéaire balnéaire,...). Ces axes devront faire l'objet d'un traitement ambitieux à la mesure de leur vocation urbaine, avec une offre en stationnement réorganisée et conséquente, une vocation piétonne renforcée et un traitement de l'espace public mettant en scène le coeur de ville et ses valeurs.



VILLE DU MOULE - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Développement économique et de structuration du territoire



Renforcer & Développer une économie urbaine de qualité

La ville doit être le lieu de référence et rayonner à l'échelle de l'ensemble du territoire. Elle propose un ensemble de services et d'équipements publics attractifs, elle doit également être le pôle d'animation (économique) de la commune.

Le projet de renouvellement et de développement de l'agglomération moulienne intègre la composante économique. La requalification du tissu bâti et de l'espace public dans la ville ancienne doit permettre de conforter et de développer des activités de commerces et de services qui participent à son attractivité.

La dimension économique est développée et hiérarchisée au coeur même de l'agglomération. Les commerces et services sont principalement concentrés au coeur de la ville ancienne notamment sur la rue Saint-Jean et le boulevard Rougé mais aussi sur les polarités excentrées de Guenette et Damencourt.

Dans une volonté de promouvoir et diversifier l'activité économique de la commune, une zone d'activités artisanales et de petites industries est envisagée au Sud de Champ Grillé. Cette espace intervient comme une réponse aux attentes des entrepreneurs qui souhaitent développer leur activité sur le territoire moulien.

Un effort particulier sur les services de santé et de bien-être

Face au contexte de vieillissement de la population, la commune souhaite poursuivre son renforcement de l'offre des services de santé et de bien-être à l'instar des activités déjà implantées sur Damencourt.

Pour ce faire, une amélioration de l'accessibilité aux services médicaux et paramédicaux doit s'inscrire dans une meilleure répartition et une localisation davantage pertinente de nouveaux équipements (maison de la santé, pôle médicaux) au regard des besoins croissants.

Le tourisme, un levier pour un nouveau économique

Affirmer la vocation balnéaire de la commune

Le territoire du Moule est naturellement attractif de par la qualité naturelle et paysagère de son littoral. Le tourisme balnéaire, lié aux sports nautiques (Autre-Bord) et à la balnéothérapie sont des vecteurs économiques que la ville souhaite voir émerger au travers du développement et la restructuration des sites de villégiature de l'Autre Bord et du Royal Caraïbes. Cette activité touristique devra s'accorder avec les logiques urbaines limitrophes afin de participer à leur dynamique.

Promouvoir la découverte du territoire

La richesse des valeurs du territoire du Moule invite naturellement à sa découverte. Pourtant, les actions de promotions et de valorisation économique de ce patrimoine urbain, naturel, agricole et rural sont encore à l'état embryonnaire.

La promotion du territoire, au travers la réalisation de parcours de découverte, la volonté de développer des structures d'accueil intégrées (gîtes, restaurants) depuis la façade littorale jusqu'au coeur des terres. Ces actions doivent être respectueuses de l'identité naturelle et patrimoniale ainsi que de l'échelle des lieux. Elles doivent donc contribuer à mettre en scène les lieux et valoriser les savoir-faire et les traditions.

Promouvoir la destination « Le Moule », c'est permettre la valorisation d'un territoire et de ses habitants, c'est offrir la découverte de lieux et de leur utilisation. Au-delà des destinations hôtelières des sites de la Baie et de l'Autre Bord, le projet vise une promotion plus large du territoire fondée sur un enrichissement de l'offre. Elle suppose notamment de mettre en scène le patrimoine naturel, rural, paysager, historique du Moule ; sa préservation est donc essentielle puisqu'elle est l'essence de leur promotion.

La définition de zones à vocation agricole et de promotion du territoire (sites de Néron, Zévallos, les Grands-Fonds) doit permettre l'émergence de projets de qualité et éminemment respectueux des milieux dans lesquels ils s'inscrivent.

De même, la ravine Nord-Ouest, la rivière Audouin et le barrage de l'Etaye, interfaces entre le littoral et la campagne, la ville et les zones rurales, sont le support légitime d'activités récréatives et ludiques. Les aménagements que peuvent supporter ces lieux doit viser leur mise scène les sites, l'organisation et la maîtrise de leur fréquentation. Il s'agira également de raconter le territoire et son histoire.

Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation

Au-delà de la valeur urbaine forte qui s'affiche sur une agglomération bien circonscrite et structurée depuis la ville ancienne jusqu'aux zones de développement de Damencourt et de Guénette, le territoire du Moule porte une vocation agricole sans commune mesure avec celle de ses communes limitrophe. La forte valeur agronomique des terres, leur valorisation au travers d'investissements importants en terme d'irrigation notamment ont permis le maintien d'une économie primaire et secondaire basée sur l'exploitation de la richesse de ce terroir.

Forte de structures de productions et de transformation dynamiques des produits issus de l'agriculture, la ville du Moule porte l'ambition d'être un pôle agro-industriel performant.

La préservation de la sole cannière, la promotion de zones de diversification des productions (productions maraîchères, vivrières, élevage) doit permettre de pérenniser et de renforcer un appareil de production et de valorisation déjà bien développé autour des principaux sites que sont l'usine de Gardel, la distillerie de Bellevue, l'abattoir.

L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes

La dimension de pôle d'agro-industriel de Gardel est confortée par la volonté de développer en lien avec l'usine, une filière énergétique (éolien, solaire,...). En effet, la municipalité souhaite investir dans la production d'énergies vertes en corrélation avec les filières d'agro-industrie. C'est notamment le cas de Gardel, qui fait l'objet d'un projet d'épanouissement visant à en faire l'un des pôles agro-industriels et énergétiques majeurs de la Guadeloupe.

Des structures complémentaires pour la formation (IUT), d'ores et déjà inscrite dans le PRERURE, viendront compléter ce pôle d'excellence. Inscrite sur ce même site, la SOFUNAG partage les mêmes ambitions en revalorisant les déchets verts et organiques pour développer la production d'énergies vertes issues de la biomasse.

Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage

De même, autour de l'abattoir, une zone d'activité dédiée à la transformation des produits issus de l'élevage est affirmée afin de permettre une diversification de l'offre et un meilleur rendement des abats.

Ce réseau de sites agro-industriel est renforcé par la création d'une zone d'activités accueillant notamment les structures de conditionnement des productions maraîchères (melons) au sud de Guénette.



VILLE DU MOULE - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Un territoire agricole et naturel à préserver

Préserver les espaces naturels et paysagers qui fondent l'identité du territoire

- Protéger les espaces naturels de grand intérêt écologique et paysager
- Protéger les espaces ruraux porteurs d'une identité écologique, paysagère et historique
- Des continuités écologiques à favoriser

Préserver et développer le potentiel agricole du Moule

- Protéger la sole cannière, identité du territoire et vecteur agro-industriel
- Diversifier les types de cultures
Production maraîchère et élevage à conforter et promouvoir
- Une terre agricole réservée pour une production de haute valeur agricole (Bio-industrie)
- Protéger les espaces à forte valeur agronomique
Un potentiel foncier agricole à préserver

... et à promouvoir

Proposer un tourisme durable

- Développement d'un tourisme intégré
- Renforcer le potentiel touristique en lien avec les identités naturelles et rurales du territoire

Partir à la découverte du territoire

- Espaces privilégiés de découverte, de promotion du territoire
Activités et aménagements nautiques, récréatifs, pédagogiques, sportifs...
- Base nautique
- Chemin de randonnée, sentier de découverte, senties pédagogique, parcours sportif...
- Eléments de mise en valeur du patrimoine

Un territoire structuré et équilibré "Moule un pôle d'équilibre"

- Un coeur de ville renouvelé et valorisé
- Étendre la dimension urbaine du Moule: l'Agglomération moulienne
- Une urbanisation existante à prendre en compte
- Recentrer l'urbanisation autour de pôles de vie affirmés

Développement économique et de structuration du territoire

Agro-industrie: le vecteur d'un développement économique

- Secteurs à vocation économique
Gardel: Pôle agro-industriel
Acomat: Pôle d'agro-transformation
Bellevue: Distillerie

Voie d'intérêt régionale: structuration de l'agro-industrie

Commerces et Services

- Diversifier l'offre urbaine des polarités en terme de commerces et services
- Des pôles spécifiques à développer
Champ Grillé: Pôle d'activité de petites industrie et d'artisanat
Guénette: Pôle de services et commerces
Damencourt: Pôle de services et commerces

Le tourisme; un levier de renouveau économique

- Conforter et développer le tourisme sur le territoire
Tourisme urbain
Tourisme balnéaire
Tourisme rural

Agro-énergétique: une perspective d'avenir

- Développer les filières énergétique
Eolien
Béasse/Charbon
Solaire

Circulation et cadre de vie

- Qualifier l'entrée de l'agglomération
- Qualifier les entrées de polarités
- Traitement paysager
Qualifier les espaces publics
Usages multi-modaux
- Un boulevard urbain qualifié
- Faciliter les déplacements inter-communaux
- Faciliter les déplacements entre les polarités
- Fluidifier le trafic à travers la voie de contournement du centre

